

APPENDICE

**AMENDEMENTS ET ADJONCTIONS À L'APPENDICE DE L'ANNEXE
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DE 1974 POUR LA
SAUVEGARDE DE LA VIE HUMAINE EN MER**

Remplacer les modèles actuels de Certificat de sécurité pour navire à passagers, de Certificat de sécurité de construction pour navire de charge, de Certificat de sécurité du matériel d'armement pour navire de charge, de Certificat de sécurité radiotélégraphique pour navire de charge, de Certificat de sécurité radiotéléphonique pour navire de charge et de Certificat d'exemption figurant à l'appendice de l'Annexe de la Convention par les modèles de certificats et fiches d'équipement ci-après :

"Modèle de Certificat de sécurité pour navire à passagers

CERTIFICAT DE SÉCURITÉ POUR NAVIRE À PASSAGERS

Le présent certificat doit être complété par une fiche
d'équipement (modèle P)

(Cachet officiel)

(État)

pour $\frac{\text{un}^1}{\text{un court}}$ voyage international

Délivré en vertu des dispositions de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, telle que modifiée par le Protocole de 1988 y relatif,

sous l'autorité du Gouvernement

(nom de l'État)

par

(personne ou organisme autorisé)

¹ Rayer la mention inutile.